
RECHERCHES

Sur les mœurs des anciens Chinois, d'après le *Chi-king*,
par M. Édouard Biot.

Le *Chi-king* est l'un des ouvrages les plus remarquables, comme tableau de mœurs, que nous ait transmis l'Asie orientale, et, en même temps, c'est un de ceux dont l'authenticité peut être le moins contestée. On sait que ce livre sacré de vers est un recueil dans lequel Confucius a rassemblé, sans beaucoup d'ordre, des odes ou chansons, toutes antérieures au vi^e siècle avant notre ère, et qui se chantaient en Chine dans les cérémonies, dans les fêtes, et aussi dans l'habitude de la vie privée, comme les compositions des premiers poètes de notre Europe se chantaient dans l'ancienne Grèce. Le style de ces odes est simple; le sujet en est varié, et elles nous représentent en réalité les chants nationaux du premier âge de la Chine.

Le *Chi-king* fut brûlé à l'époque de l'incendie général des livres anciens, attribué à Thsin-chi-hoang, au iii^e siècle avant notre ère; mais les pièces chantées et rimées qui le composent durent se conserver dans la mémoire des lettrés et du peuple bien plus aisément que les diverses parties des autres ouvrages sacrés. Aussi, à la renaissance des lettres, sous les Han, au ii^e siècle avant notre ère, le Chi-

king se retrouva presque complet, tandis que le Li-ki et d'autres ouvrages sacrés ont éprouvé de graves altérations. La découverte, récente à cette époque, de l'encre de Chine et du papier, permit de multiplier les copies, et le texte fut commenté par plusieurs savants lettrés. Ces commentaires nous sont parvenus, et, à défaut d'anciens manuscrits, dont la conservation est impossible avec la mauvaise qualité du papier chinois, ces mêmes commentaires, écrits dans un temps peu éloigné de l'époque de la première rédaction du Chi-king, nous sont des garants certains que le texte primitif n'a pas été altéré par les copistes, depuis l'antiquité jusqu'à nous.

Il est évident que ce recueil de pièces, toutes parfaitement authentiques et d'une forme généralement simple et naïve, représente les mœurs des anciens Chinois dans leur pure nature, et qu'il offre à celui qui veut faire une étude de ces mœurs, une mine plus facile à exploiter que les livres historiques, tels que le *Chou-king*, le *Tso-tchouen*, le *Koué-ou*, où les faits relatifs aux mœurs et à la constitution sociale des anciens Chinois sont comme noyés au milieu de longs discours moraux. Il existe, comme on le sait, deux recueils spéciaux des anciens usages, le *Li-ki*, ou recueil des rites proprement dit, qui a été classé parmi les livres sacrés, et le *Tcheou-li*, ou rites des Tcheou. Une traduction fidèle de ces deux ouvrages jetterait un grand jour sur les anciens usages des Chinois; mais leur étendue et la concision extrême du texte entourent ces traductions de grandes

difficultés. On ne peut établir d'une manière certaine le sens de chaque phrase, qu'en lisant et discutant les nombreux commentaires joints aux éditions impériales. M. Stan. Julien nous fait espérer la traduction du *Li-ki*; mais ce vaste travail lui demande une longue préparation, et exigera peut-être des années avant d'être complètement achevé. En attendant la publication si désirable de cette traduction, en attendant celle du *Tcheou-li*, que j'ai entreprise; celles du *Tso-tchouen* et du *Koue-ju*, qui seront peut-être tentées un jour par quelques patients sinologues, j'ai concentré dans ce mémoire mes investigations sur le *Chi-king*, dont la lecture est au moins grandement facilitée par la traduction latine de Lacharme. Cette traduction, effectuée en Chine par ce missionnaire, au xviii^e siècle, a été publiée par les soins zélés de M. Mohl; et si l'on peut y relever des inexactitudes, parce que Lacharme paraît avoir travaillé en grande partie sur la version manchoue du *Chi-king*, par compensation, on doit au savant missionnaire une suite de notes extraites des commentaires, et très-utiles pour l'éclaircissement des allusions historiques, ainsi que pour l'identification probable des animaux et des végétaux cités dans le texte, avec ceux que nous connaissons.

J'ai exploré le *Chi-king* comme un voyageur, au vi^e siècle avant notre ère, aurait pu explorer la Chine; et, pour mettre de l'ordre dans mes notes, j'ai classé les faits analogues que j'ai pu recueillir, sous divers titres qui divisent mon travail en autant de petits

chapitres séparés. J'ai indiqué pour chaque citation l'ode où elle était prise, et j'ai composé ainsi une sorte de table raisonnée du Chi-king. Cette forme permettra au lecteur d'envisager aisément les rapprochements que j'ai pu obtenir; il pourra les vérifier, s'il le désire, dans le texte, que j'ai soigneusement consulté, ou au moins dans la traduction de Lacharme. Il pourra de même vérifier, dans le texte ou les traductions publiées, les citations accidentelles que j'ai extraites du Chou-king, de l'Y-king, cet ancien ouvrage divinatoire, au moins aussi ancien que le Chou-king; enfin du curieux livre de Meng-tseu. Il assistera ainsi au premier âge de la Chine, et contempera à son aise le spectacle des mœurs primitives de cette société si différente de celles qui se trouvaient alors en Europe et dans l'Asie occidentale, dans la partie du globe désignée sur nos cartes par le nom de *Monde connu des anciens*.

CONSTITUTION PHYSIQUE DES CHINOIS.

L'épithalame de la princesse de Thsi (partie I^{re}, chap. v, ode 3¹) nous donne le portrait d'une beauté chinoise de cette époque. Il y est dit : « Les mains de la mariée sont aussi délicates que les pousses

¹ Les Chinois désignent chaque ode du Chi-king par les caractères qui la commencent. Ainsi, l'ode que je cite ici se nomme *Tchou-kan*. J'ai préféré donner le numéro des odes d'après la traduction de Lacharme, afin que mes citations puissent être aisément vérifiées par les personnes qui ignorent le chinois.

nouvelles des plantes. La peau de son visage est comme de la graisse gelée. Son cou est comme un long ver blanc. Ses dents sont comme l'ivoire des graines de courge. Elle a une tête de cigale, et des sourcils minces comme les antennes d'un bombyx ailé.» La forme de la tête, comparée à celle d'une cigale ou d'une sauterelle, indique évidemment le bombement des tempes, trait caractéristique des portraits que nous avons des Chinois actuels. Les sourcils minces et longs étaient un signe de longue vie, comme cela est dit ode 3, ch. II, p. II. Dans l'ode 3 (p. I, ch. IV), la beauté d'une princesse de Weï est célébrée en des termes analogues. On vante la blancheur de ses tempes, l'éclat de ses cheveux noirs, semblables aux nuages. La couleur noire des cheveux est, comme on le sait, habituelle parmi les Chinois de nos jours. Trois odes appellent la nation chinoise « la nation aux cheveux noirs » (p. II, ch. I, ode 6, et p. III, ch. III, odes 3 et 4). Cette désignation, qui se retrouve dans les premiers chapitres du *Chou-king*, ainsi que dans le livre de Meng-tseu, le *Tso-tchouen* et autres anciens ouvrages, est encore usitée aujourd'hui dans les publications officielles. Les récits des missionnaires nous apprennent que tout individu dont les cheveux et les yeux ne sont pas noirs, est immédiatement reconnu en Chine pour étranger. Dans l'ode 9, chap. VII, part. I, le teint d'une belle femme est comparé à la couleur de la fleur d'un arbre analogue au prunier. On estimait, pour les hommes,

« le teint très-coloré, comme si le visage avait été frotté de rouge de plomb » (*minium*). (P. I, ch. II, ode 5.)

On ne trouve dans le Chi-king aucun renseignement sur la taille de l'homme; mais j'ajouterai ici une citation de Meng-tseu (liv. II, ch. VI, § 5), où il est dit que Wen-wang passait pour avoir eu 10 *tchi*, et Tching-thang 9 *tchi*. Celui qui parle se donne 9 *tchi* et 4 dixièmes. D'après les mesures d'Amyot, t. XIII des Mémoires des Missionnaires, le *tchi*, ou pied chinois, du temps des Tcheou, était de 20 centimètres environ. Les trois nombres précédents correspondent donc à 2 mètres, 1 mètre 80 centimètres et 1 mètre 88 centimètres. L'interrogateur de Meng-tseu cite ces grandeurs comme remarquables; et de là on peut présumer, avec vraisemblance, que la taille de l'homme n'a pas sensiblement varié en Chine depuis les anciens temps.

HABILLEMENTS.

Les officiers avaient six sortes d'habillements différents, pour les diverses saisons ou époques de l'année (p. I, ch. X, ode 9.). Les princes en avaient sept (p. I, ch. X, ode 9). A la cour de Wen-wang (Chen-si), les officiers portaient des habits de laine, brodés en soie de cinq manières différentes (p. I, ch. II, ode 7). Dans plusieurs cours, le vêtement qui se portait par-dessus était garni d'une fourrure en poil de léopard (p. I, ch. VII, ode 6; ch. X,

ode 7, et ch. XIII, ode 1.). Dans le *Chep-si* (p. I, ch. II, ode 5), le roi de *Thsin* portait un vêtement en poil de renard, avec un par-dessus en soie brodée. Des habillements semblables, en peau de renard, étaient portés par les officiers, à la cour de *Pii* (*Ho-nan* boréal) (p. I, ch. III, ode 12). Les habillements des princes étaient généralement en soie brodée (p. I, ch. XIV, ode 1; p. IV, ch. I, art. 3, ode 7). La couleur rouge était adoptée, par les *Tcheou*, pour les vêtements des princes et des officiers de la cour impériale (p. I, ch. 14, ode 2, et p. II, ch. III, ode 5). Les officiers de la cour des princes portaient un collet rouge à leur habit (p. I, ch. X, ode 3).

Le prince portait un bonnet de peau orné de pierres précieuses (p. I, ch. V, ode 1). Les officiers avaient, en été, un chapeau tressé avec la paille de la plante *tai*, et, en hiver, un chapeau de toile noire (p. I, ch. XIV, ode 3, et p. II, ch. VIII, ode 1). Les cultivateurs avaient, en été, des chapeaux de paille (p. IV, ch. I, art. 3, ode 6). Ces chapeaux s'attachaient avec des rubans (p. I, ch. VIII, ode 6), comme les chapeaux des Chinois actuels. Une princesse du royaume de *Weï* (p. I, ch. III, ode 2) a sa robe de dessus de couleur verte, et sa robe de dessous de couleur jaune. En temps de deuil, le chapeau et les vêtements devaient être de couleur blanche (p. I, ch. XIII, ode 2).

Hors de la cour, les vêtements étaient de couleur variée, sauf la couleur rouge. On portait des bon-

nets noirs en peau (p. I, ch. xiv, ode 3¹). Les ceintures étaient en soie de couleur variée (p. I, ch. xiv, ode 3), fixées par une agrafe (p. I, ch. vii, ode 9); elles étaient très-longues. Les hommes et les femmes riches attachaient aux extrémités de ces ceintures des pierres précieuses (p. II, ch. ii, ode 4, et p. I, ch. vi, ode 10; p. I, ch. v, ode 5). Lorsqu'un homme riche voulait bien recevoir ses amis qui le visitaient, il leur donnait des pierres précieuses pour garnir leur ceinture (p. I, ch. vii, ode 8, et ch. vi, ode 10).

Les princes du sang portaient des souliers rouges (p. I, ch. xv, ode 7, et p. III, ch. iii, ode 7), brodés d'or (p. II, ch. iii, ode 5). En général, on portait, en été, des souliers de toile de la plante *ko* (espèce de chanvre) (p. I, ch. viii, ode 6, et p. II, ch. v, ode 9), et, en hiver, des souliers de cuir. Dans deux odes (p. I, ch. ix, ode 1, et p. II, ch. v, ode 9), des hommes des districts orientaux se plaignent d'être réduits par la misère à n'avoir que des souliers de toile en hiver. Les femmes de la classe ordinaire portaient des robes sans teint, et un voile ou coiffe de couleur grisâtre (p. I, ch. vii, ode 19).

Les princes et les dignitaires avaient habituellement des pendants d'oreille (p. I, ch. v, ode 1, et p. II, ch. viii, ode 1). L'ode 3, ch. iv, p. I^o, critique la toilette recherchée d'une dame chinoise qui a des lames d'or dans les nattes de ses cheveux, et six pierres précieuses à chacun de ses pendants d'oreille.

¹ Voyez pour cette ode la note du Commentaire impérial.

Son peigne est d'ivoire, et sa robe, brodée en soie de diverses nuances. L'ode dit qu'elle n'a pas de faux cheveux; qu'elle n'a que ses cheveux noirs, épais comme les nuages. La toilette des dames chinoises se faisait devant un miroir, qui devait être métallique (p. I, ch. III, ode 1).

Les femmes des dignitaires repliaient leurs cheveux sur les côtés de la tête, ou elles les frisaient (p. II, ch. VIII, ode 1). En signe de tristesse, elles laissaient leurs cheveux épars (p. II, ch. VIII, ode 2). Les veuves devaient couper leurs cheveux (p. I, ch. IV, ode 1), en conservant seulement une mèche de chaque côté de la tête.

Les enfants des riches avaient, à leur ceinture, une aiguille d'ivoire qui servait à en défaire le nœud quand ils se déshabillaient (p. I, ch. V, ode 6). Ils portaient aussi un anneau d'ivoire (même ode). Jusqu'à la majorité, leurs cheveux étaient relevés, en deux faisceaux, sur le sommet de la tête (p. I, ch. VIII, ode 7). On sait que cette coiffure bifurquée est maintenant celle des servantes chinoises, désignées souvent, à cause de cette particularité, par un caractère qui a la forme de notre *Yl*. A seize ans, les enfants prenaient le chapeau *pien* (même ode).

Les hommes et les femmes se pommadaient les cheveux (p. I, ch. V, ode 8), et portaient à leur côté un peigne d'ivoire (p. I, ch. IX, ode 1). On sait que l'usage d'avoir la tête rasée a été importé en Chine, par les Tartares manchoux, au XVII^e siècle. Un voyageur récent, M. Tradescant Lay, a remarqué

la saleté habituelle des cheveux des enfants chinois, et il dit même que leurs cheveux sont de nature à se feutrer aisément, ce qui produit une maladie désagréable¹. C'était probablement pour éviter ce feutrage que les gens aisés portaient sur eux un peigne, aux temps décrits par le Chi-king.

CONSTRUCTIONS ET HABITATIONS.

Les murs des maisons se bâtissaient habituellement en terre. Pour les fondations, on battait fortement le sol dans l'emplacement des murs projetés (p. II, ch. iv, ode 5). Sur cet emplacement, on posait des châssis de quatre planches, dont deux répondaient aux deux faces du mur, et que l'on dressait à l'aide du fil à plomb (p. III, ch. i, ode 3). L'intervalle de ces planches se remplissait de terre détrempee et apportée dans des corbeilles (même ode). On damait cette terre avec des masses en bois. On faisait ainsi une longueur de mur d'une certaine hauteur, et on raccordait les diverses parties en nivelant celles où il manquait de la terre, et retranchant ce qui était de trop (même ode. Voyez aussi l'ancien Diction. *Eul-ya*, ch. iv). Ensuite, on replaçait plus haut les châssis, pour faire la partie supérieure du mur. C'était précisément, comme on le voit, le genre de construction connu sous le nom de *pisé* dans le midi de la France. Fou-yu, ministre de l'empereur Wou-ting, de la dynastie

¹ *Chinese as they are*, by Tradescant Lay; 1840.

Chang, avait d'abord été maçon en pisé (*Chou-king*, ch. Yu-ming). Les travailleurs s'encourageaient par des cris. Pour la fondation d'une ville, pour la construction d'un édifice considérable, le son du tambour donnait le signal du commencement et de la fin du travail (p. III, ch. 1, ode 3).

Les poutres étaient en bois de bambou, en bois de pin (p. II, ch. iv, ode 5), ou de cyprès (p. IV, ch. II, ode 4 *in fine*). On les coupait et on les apla-nissait. Le châssis des portes se faisait également en bois (p. IV, ch. III, ode 5). Les pauvres se bâtis-saient des cabanes en mauvaises planches (p. II, ch. iv, ode 4). Au XIV^e siècle avant notre ère, les habitants de la Chine occidentale n'avaient pas de maisons; ils vivaient dans des cavernes ou grottes. Un conduit, percé dans le haut de la voûte, servait de cheminée pour le dégagement de la fumée. Telle était la première demeure de Tan-fou, appelé au-trement Kou-koung, l'aïeul de Wen-wang, qui ha-bitait le pays de Pin, district actuel de F'oung-tsiang-fou, du Chen-si (p. III, ch. 1, ode 3). « Tan-fou, dit cette ode, vivait dans une caverne semblable à un four à poterie; il n'y avait pas encore de maison. » Cependant une autre ode (p. III, ch. II, ode 6) attribuée à un chef précédent du même pays, nommé Koung-lieou, des constructions assez éten-dues, telles que de grandes étables, de grandes bergeries. D'après le Chi-king (p. III, ch. 1, ode 3) et Meng-tseu (liv. I, ch. II, art. 19), les premiers établissements des Chinois dans les pays occidentaux

furent détruits par les Tartares. Tan-fou, le descendant de Koung-lieou, fut obligé de se retirer, et de transporter sa tribu au sud de sa première résidence. Il fonda alors la nouvelle ville dont l'ode 3, chapitre 1, partie III, donne la description, et reprit, avec son peuple, ses travaux agricoles interrompus par les ravages de l'ennemi.

Les portes des maisons faisaient face au midi ou au couchant (p. II, ch. iv, ode 5), en moyenne au sud-ouest. On les orientait en observant l'ombre du soleil à midi, ou par le passage d'une étoile connue au méridien (p. I, ch. iv, ode 6). En hiver, les cultivateurs bouchaient ordinairement leur porte avec de la boue (p. I, ch. xv, ode 1), pour se garantir du froid.

Le sol de la maison était égalisé en le battant; on le recouvrait de grandes herbes sèches, sur lesquelles on plaçait des nattes de bambou, qui servaient de lit pour dormir (p. II, ch. iv, ode 5). Les individus aisés plaçaient, à l'angle sud-ouest de leurs maisons, une salle particulière appelée *salle des ancêtres* (p. I, ch. II, ode 4). Elle était ornée de colonnes en bois, comme la salle d'entrée. Le souverain, les princes, les grands officiers, avaient seuls le droit d'élever un bâtiment particulier pour y faire les cérémonies en l'honneur de leurs ancêtres. (p. III, ch. 1, ode 6; p. IV, ch. 1, art. 2, ode 8; p. IV, ch. 2, ode 4, et p. IV, ch. 3, ode 5¹). Un chemin conduisait à ce

¹ Voyez aussi la note de Lacharme sur l'ode 7, ch. XII, p. I, d'après le Li-ki.

bâtiment (p. I, ch. XII, ode 7), et ses abords devaient être soigneusement nettoyés d'épines (p. I, ch. XII, ode 6).

Les villes étaient entourées d'un mur en terre, et d'un fossé qui était d'abord creusé en avant, et fournissait la terre du mur (p. III, ch. III, ode 7, et ch. I, ode 10). On lit dans le *Y-king*, art. 11 : « Le mur retombe dans le fossé, s'il est mal fondé. »

CHASSE.

Dans ces temps de civilisation encore naissante, la chasse était un moyen important de subsistance pour les pionniers qui allaient défricher les forêts. L'arme habituelle de chasse était l'arc avec la flèche. Les arcs étaient en bois sculpté (p. III, ch. II, ode 2), et garnis de soie verte (p. IV, ch. IV, ode 4), probablement pour les préserver de l'humidité. On les renfermait dans un fourreau de cuir (p. I, ch. VII, ode 4. et p. II, ch. 8, ode 2). Ceux des princes du sang étaient peints en rouge, couleur des Tcheou. A certaines époques de l'année, on célébrait la cérémonie du tir de l'arc : chaque tireur avait quatre flèches à tirer au but (p. III, ch. II, ode 2). Pour tendre l'arc et tirer la flèche, le chasseur ou tireur d'arc passait un anneau de métal au pouce de sa main gauche, et rejetait son vêtement sur l'autre bras (p. II, ch. III, ode 5).

Les chasseurs isolés chassaient l'oie ou le canard sauvage (p. I, ch. VII, ode 8), le sanglier (p. I, ch. II, ode 14, et p. II, ch. III, ode 6), le loup (p. I, ch. VIII,

ode 2), le renard (p. I, ch. xv, ode 1), à la première lune, autrement au commencement de notre année; le lièvre (p. II, ch. v, odes 3, 4 et 5). Ils se servaient de chiens (p. I, ch. viii, ode 8, et p. II, ch. v, ode 4).

Les grandes chasses des chefs se faisaient en battue. On entourait les bois avec de grands filets à sacs, fixés à terre par des piquets, et destinés spécialement à prendre les lièvres que les rabatteurs forçaient de s'y jeter (p. I, ch. i, ode 7). On mettait aussi le feu aux herbes d'une grande plaine pour réunir le gibier sur un point déterminé, où on le tuait aisément à coups de flèche. On voit la description d'une chasse de ce genre, partie I, chapitre vii, odes 3 et 4. Le chef, monté sur un char à quatre chevaux, tue à son aise le gibier ainsi ramassé. L'ode 4 fait l'éloge de son courage, et dit qu'il lutte contre les tigres la poitrine nue.

Quand on avait un nombre considérable d'hommes, ou lorsque le terrain n'avait pas des herbes assez hautes pour faire un embrasement, on disposait ces hommes en cercle, et on les faisait tous marcher vers un seul point, en rabattant le gibier (p. I, ch. xi, ode 2, et ch. xv, ode 1, et p. II, ch. iii, odes 5 et 6). On faisait souvent deux ou trois enceintes successives de rabatteurs (*Y-king*, art. 8). Ces grandes chasses avaient lieu principalement à la deuxième lune, au mois de février (p. I, ch. xv, ode 1). On chassait ainsi les troupes de cerfs (p. II, ch. iii, ode 6), de sangliers (p. I, ch. xi, ode 2), de bœufs

sauvages (p. I, ch. II, ode 14, et p. II, ch. III, ode 6)¹. Les chasseurs offraient au prince les sangliers de trois ans, et gardaient pour eux les plus petits, qui n'avaient qu'une année (p. I, ch. XV, ode 1). Pour conserver les corps des cerfs tués, on les enveloppait avec de la paille (p. I, ch. II, ode 12).

Ces grandes chasses en battue sont tout à fait semblables à celles que le missionnaire Gerbillon vit, au XVIII^e siècle, en accompagnant l'empereur Khang-hi en Tartarie (voyez Duhalde, t. IV, p. 293, édition in-folio). Aux temps décrits dans le Chi-king, elles s'exécutaient sur les deux côtés de la vallée du fleuve Jaune, autour du 35^e parallèle, dans le Honan, dans le Chen-si oriental, où beaucoup de terres étaient encore sans culture.

PÊCHE.

La pêche formait aussi un moyen important de subsistance. On pêchait à la ligne (p. I, ch. V, ode 5; p. II, ch. VIII, ode 2); mais le mode habituel était la pêche avec des filets (p. I, ch. V, ode 3, et ch. VIII, ode 9). On établissait au bord des grandes rivières une estacade en bois, et on disposait les filets en avant de cette estacade (p. I, ch. VIII, ode 9; p. II, ch. V, ode 3, et ch. VIII, ode 5). Le voyageur

¹ Le caractère *si*, B. 5671, est traduit ordinairement par rhinocéros, et c'est, en effet, son sens actuel. Lacharme a traduit, tantôt *bos sylvestris*, tantôt rhinocéros. Il me semble que les grandes chasses devaient être dirigées surtout contre des troupes de bœufs sauvages ou buffles.

anglais Lay. que j'ai déjà cité, décrit, dans sa visite à Houng-koung, la pêche au filet, telle qu'elle se fait dans le voisinage de Canton. Il dit qu'on établit au bord des îles du golfe des estacades, avec des treuils pour baisser et lever les filets, qui restent à demeure sous l'eau. Tel semble avoir été l'usage des estacades du Chi-king. « N'allez pas à mon barrage, ne lâchez pas mes filets, » dit l'ode 3, ch. v, p. II. Les filets étaient en bambou mince (p. I, ch. viii, ode 9, et p. II, ch. ii, ode 12). Comme ceux qui servaient à prendre les lièvres, ils étaient garnis de sacs (p. I, ch. xv, ode 6), où le poisson entrait et se trouvait pris. L'ode 2, ch. ii, p. I, nomme plusieurs espèces de poissons, parmi lesquels la carpe est mentionnée (voyez aussi p. I, ch. xxii, ode 3). On trouve aussi (p. IV, ch. 1, art. 2, ode 6, et p. II, ch. iv, ode 8) un certain nombre de poissons cités comme poissons d'étang.

L'habitude de la pêche avait fait construire des barques que l'on dirigeait avec des rames (p. III, ch. v, ode 1). Les barques étaient en bois de cyprès (p. I, ch. iii, ode 1; p. I, ch. iv, ode 1), en bois de peuplier (p. II, ch. iii, ode 1). L'ode 2, ch. 1, liv. III, cite un pont de bateaux, établi par Wou-wang, pour passer la rivière Weï du Chen-si.

CULTURE ET PACAGE.

D'après les données fournies par diverses odes, principalement du premier livre, la culture avec

irrigation était établie dans la vaste plaine qui forme la vallée inférieure du fleuve Jaune, depuis le défilé des Portes-du-Dragon (*Loung-men du Chan-si*) jusqu'au golfe du Pe-tchi-li, où se jetait alors ce grand fleuve (voy. p. I, ch. III, ode 18; p. II, ch. 8, ode 5, et ch. VI, ode 8; p. IV, ch. I, art. 3, odes 5, et 6). Chaque espace de terrain assigné à une famille de colons était entouré d'une rigole d'arrosage qui formait sa limite (p. II, ch. VI, ode 6), et ces rigoles communiquaient avec des canaux plus larges qui allaient rejoindre le fleuve. Le système complet adopté pour l'irrigation est exposé en détail dans le Tcheou-li, qui confirme les indications du Chi-king ¹.

Hors de la grande vallée, spécialement à l'ouest dans le Chen-si, et à l'est vers les monts Thaï du Chan-toung, il existait de vastes forêts. Les premiers chefs des Tcheou, Koung-lieou et Tan-fou, commencèrent le défrichement des forêts du Chen-si (p. III, ch. I, ode 3, et ch. II, ode 6). On voit dans l'ode 4, ch. II de la IV^e partie, que les habitants du royaume de Lou tiraient des environs du mont Thaï leur bois de construction. L'ode 6, ch. IV, p. II, mentionne les grandes troupes de bœufs, de moutons, comme la principale richesse des familles puissantes, ce qui est naturel chez un peuple encore peu nombreux, réparti sur un vaste territoire. On attachait les pieds des chevaux avec des entraves

¹ Voyez le *Wen-hian-thoung-khan*, liv. I^{er}, premières pages, et le *Tcheou-li*, section Ti-kouan, art. Soui-jin.

pendant qu'ils paissaient (partie II, ch. iv, ode 2).

On peut faire le relevé des principales espèces de céréales citées dans le Chi-king, avec l'indication des localités où elles étaient cultivées. Ces espèces étaient le riz, le froment, l'orge, le blé noir ou sarrasin, les deux sortes de millet, appelées *chou* et *tsi*, qui se rapprochent, l'une du *milium globosum*, l'autre de l'*holcus sorgho*. Les travaux de la culture à chaque lune sont décrits (p. I, ch. 15, ode 1) pour le royaume de Pin (Chen-si, district de Si-ngan-fou, 34° parallèle) et (part. IV, ch. 1, art. 3, odes 5 et 6) pour le territoire de l'ancien royaume de Chang (Ho-nan oriental, même latitude).

Les semailles du riz et du millet se faisaient au printemps; elles donnaient lieu à une cérémonie (p. IV, ch. 1, art. 2, ode 1) : c'était la célèbre cérémonie du labourage, dont le rituel est décrit dans le Koue-iu, 4^e discours, règne de Siouen-wang. L'ode 6, ch. vi, p. II du Chi-king, mentionne les sillons tracés par le grand Yu sur la pente du mont Nan-chan, territoire de Si-ngan-fou. L'automne avait aussi la cérémonie des récoltes (p. IV, ch. II, ode 4). La 1^{re} ode, art. II, 1^{re} section de la partie IV, mentionne au commencement de l'été des Tcheou, c'est-à-dire vers avril, la première récolte du millet et de l'orge d'hiver.

Les principaux instruments de la culture, la charrue avec son soc, la houe ou bêche, la faux ou faucille, sont cités dans diverses odes (p. II, ch. iv, ode 6; p. IV, ch. 1, art. 1, ode 1; p. IV, ch. 1, art.

3, odes 5 et 6). L'arrachage des mauvaises herbes, ou sarclage, est recommandé d'une manière spéciale (p. II, ch. vi, ode 8, et p. IV, ch. i, art. 3, odes 5 et 6). On mettait les herbes en tas, et on les brûlait en l'honneur des génies qui présidaient aux récoltes (p. II, ch. vi, ode 8). Leur cendre fécondait la terre. On prescrivait également de détruire les insectes ou les vers nuisibles. Le sarclage assidu des mauvaises herbes a toujours été recommandé aux cultivateurs par l'administration chinoise; il est noté comme une nécessité par Confucius, par Meng-tseu, et sa continuation pendant vingt siècles est, sans contredit, une cause essentielle de l'étonnante fécondité du sol chinois. Les herbes parasites en ont disparu.

En général, on laissait la terre un an en jachère, et on la cultivait pendant deux ans; si on y trouvait encore des herbes sauvages la deuxième année, on les arrachait soigneusement (p. II, ch. iii, ode 4). Comme dans nos campagnes, la moisson était une époque de grand travail et de réjouissances simultanées (ode 8, ch. vi, p. II). Cette ode dit que les moissonneurs laissent des épis et même de petites bottes d'épis pour les pauvres veuves qui viennent glaner. L'officier préposé à la culture arrive et se réjouit avec les moissonneurs. On faisait alors le partage de ce qui revenait à l'État sur les produits de la moisson.

On voit dans le Chi-king plusieurs indices des réglemens agraires établis par les Tcheou, et qui

sont expliqués en détail par Meng-tseu, liv. I, ch. v. La division des terres est indiquée (p. III, ch. II, ode 6) dans la tribu de leur ancêtre Koung-lieou. Un cultivateur (p. II, ch. VI, ode 8) dit que l'arrosage arrive au champ de l'État (Koung-thien), et de là aux champs particuliers : ce qui se rapporte à l'ancien système décrit par Meng-tseu, d'après lequel huit familles recevaient à cultiver un espace de terrain divisé en neuf parties, dont la partie centrale formait le champ de l'État. L'ode 2, art. II, ch. I, p. IV, montre Tching-wang, le deuxième empereur Tcheou, nommant des préposés à l'agriculture et ordonnant d'ensemencer les terres ; elle cite la grande division territoriale de 30 li, ou 33 li $\frac{1}{3}$ plus exactement, ce qui fait 1111 li carrés environ. Elle y place 10,000 individus, labourant deux à deux, ce qui fait environ $\frac{1111}{10,000}$ de li carré par individu ; et, comme le li était généralement de 300 pou, cela fait par individu 9999 pou carrés. En prenant la valeur ancienne du meou, 100 pou carrés, on trouve par individu environ 100 meou : c'est le nombre assigné, par plusieurs passages de Meng-tseu, à chaque chef de famille. Le Tcheou-li, article du *Tasse-tou*, donne aussi le même nombre dans les bons terrains.

Chaque habitation occupée par une famille de colons était située au milieu du territoire assigné à cette famille (p. II, ch. VI, ode 6) ; elle avait auprès d'elle son jardin, garni de concombres, de citrouilles, de melons, et autres plantes potagères.

Chacune de ces habitations était entourée de mûriers, de jujubiers, et avait sa chanvrière. L'ode 5, ch. ix, p. I, parle du champ de 10 meou où l'on soigne les mûriers : c'est la plantation près de la maison. Le chanvre et ses analogues, la plante *tchu*, la plante *kien*, la plante *ko*, se macéraient dans des fosses (p. I, ch. xii, ode 4). Les feuilles de mûriers servaient à élever des vers à soie (p. I, ch. xv, ode 1). Les femmes spécialement s'occupaient de cette éducation (p. III, ch. iii, ode 10). Dans chaque habitation, les femmes filaient le chanvre et la plante *ko*, tissaient de la toile et des étoffes de soie (p. I, ch. iii, ode 2). Le métier, la chaîne et la trame sont cités, ode 9, ch. v, liv. II.

On cultivait l'indigo (*lan-hoa*), ou des plantes analogues, dont on extrayait une teinture bleu foncé (p. I, ch. xv, ode 1, et p. II, ch. viii, ode 2). On cultivait aussi des plantes qui donnaient une couleur jaune et rouge (p. I, ch. xv, ode 1). La teinture des étoffes se faisait à la huitième lune, vers le mois de septembre, ainsi que le macérage du chanvre (p. I, ch. xv, ode 1). Les veillées d'hiver étaient occupées au filage, au tissage des étoffes, à la fabrication des cordes (p. I, ch. xv, ode 1). On se chauffait avec du bois de diverses espèces (p. I, ch. xv), et entre autres du bois de mûrier (p. II, ch. viii, ode 5).

NOURRITURE HABITUELLE ET PRÉPARATION DES SUBSTANCES
ALIMENTAIRES.

Les grains de riz étaient broyés au pilon (p. III, ch. II, ode 1), pour les débarrasser de leur enveloppe. Le grain nettoyé était ventilé ou passé au crible (même ode, et p. II, ch. V, ode 9); on le lavait et on le cuisait à la vapeur de l'eau bouillante (p. III, ch. II, ode 1). Ainsi se préparaient les gâteaux que l'on mangeait dans les cérémonies. Le blé et les deux espèces de millet, *chou*, *tsi*, étaient traités de la même manière, et c'est encore ainsi que se fait actuellement le pain en Chine (voyez l'Encyclopédie japonaise, liv. CV, fol. 18 v. et les mémoires des missionnaires).

Les viandes étaient grillées sur les charbons, ou rôties à la broche (p. III, ch. II, odes 1 et 2), ou cuites dans des marmites, comme le poisson (p. I, ch. XIII, ode 4, et p. II, ch. V, ode 9). On puisait dans la marmite à l'aide de cuillers en bois de jujubier (p. II, ch. V, ode 9). L'ode 2, ch. III, p. IV, décrit la préparation d'une carpe. Le foie ou l'estomac et le palais des animaux étaient spécialement estimés (p. III, ch. II, ode 2). Cette préférence est encore habituelle, comme on le voit dans la description que Gerbillon nous a laissée d'une chasse de Khang-hi (Duhalde, IV. p. 293, édit. in-folio). Dans les habitations ordinaires, on élevait des porcs (p. III, ch. II, ode 6) et des chiens, pour être mangés. Le Chi-king mentionne seulement le chien de

garde (p. I, ch. II, ode 12) et les chiens de chasse (p. I, ch. VIII, ode 8, et p. II, ch. V, ode 4); mais l'habitude de manger du chien était dès lors générale en Chine, d'après le *Tcheou-li*, *passim*, et le *Li-ki*, ch. *You-ling*. Dans trois passages où Meng-tseu (liv. I, ch. 1, art. 13 et 48; liv. II, ch. VII, art. 42) décrit ce qui est nécessaire pour une famille ordinaire de colons, il note les chiens et les truies élevés pour être mangés. Cet usage de la viande de chien se retrouve, comme on le sait, chez les Indiens de l'Amérique septentrionale, et il s'est conservé en Chine. Chaque maison avait aussi son poulailler garni de coqs et de poules (p. I, ch. VI, odes 2 et autres). Les odes du *Chi-king* et le livre de Meng-tseu ne parlent point d'oies ni de canards privés. On y trouve seulement la mention de ces oiseaux à l'état sauvage; et de là on peut présumer que ces espèces n'étaient pas encore généralement apprivoisées¹. Cependant un auteur qui vivait sous les Han, 100 ans environ avant J. C. dit que les oiseaux domestiques cités dans le *Tcheou-li*, article *Tchang-hio*, sont des oies et des canards privés.

La viande de bœuf et de mouton n'était servie que sur la table des chefs et dignitaires qui possédaient de grands troupeaux (p. II, ch. 1, ode 5, et p. III, ch. 1, ode 3; *ibid.* p. I, ch. 6, ode 2). Dans les grands repas, on servait huit plats différents (p. II,

¹ M. Dureau de la Malle a fait une remarque semblable dans son mémoire sur l'agriculture romaine, inséré au tome XIII des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

ch. 1, ode 5). La tortue était regardée comme un mets délicat (p. III, ch. III, ode 7). Le potager de chaque colon lui fournissait des concombres, des citrouilles, des melons (p. I, ch. xv, ode 1, et p. II, ch. vi, ode 6). On mangeait aussi des jujubes, que l'on abattait à la huitième lune, c'est-à-dire vers la fin de juillet (p. I, ch. 15, ode 1). A la même époque, on fendait les grosses citrouilles. Les concombres, les melons et les feuilles des mauves se mangeaient à la septième lune (p. I, ch. xv, ode 1). On mangeait habituellement les pousses tendres des bambous (p. III, ch. III, ode 7).

Toutes les descriptions de repas solennels (p. I, ch. vii, ode 8; p. II, ch. II, ode 14; p. III, ch. III, ode 7, etc.) citent le vin *tsieou* 酒 comme boisson habituelle. Le goût du vin est reproché aux hommes qui se dérangent dans leur conduite (p. III, ch. III, ode 2). Comme aujourd'hui, ce vin était une boisson fermentée extraite du riz (p. I, ch. xv, ode 1); sa préparation peut sembler indiquée en partie dans l'ode 7, ch. II, p. III. Cette ode s'exprime ainsi : « On puise de l'eau dans le ruisseau, et on la transvase; alors on peut arroser de cette eau le riz cuit à la vapeur. » Et à la deuxième strophe : « On puise de l'eau, on la transvase; on peut laver avec cette eau les vases à vin. » Lacharme a traduit la deuxième phrase de la première strophe par : « La vapeur de l'eau bouillante est employée pour faire le vin; » ce qui indique une véritable distillation.

Le texte me paraît moins précis, mais la confection du vin de riz est suffisamment indiquée par l'ode 1, ch. xv, p. I, où il est dit qu'à la dixième lune on moissonne le riz pour faire le vin du printemps. On laissait ainsi la fermentation agir pendant l'hiver, et le vin se buvait au printemps de l'année suivante; on le séparait de la lie en le versant dans des herbes ou dans un panier à fond serré (p. II, ch. 1, ode 5). Alors il était bon à être servi dans les repas (p. II, ch. 1, ode 5; p. III, ch. 1, ode 5). On mêlait du poivre de Chine, *tsiao* (p. I, ch. xii, ode 2), aux vins, aux mets, pour les rendre odorants.

Le vin était conservé dans des vases ou bouteilles en terre cuite (p. I, ch. xii, ode 7; p. III, ch. II, ode 7). Cette terre cuite ne peut être de la porcelaine; la porcelaine n'a été d'un usage habituel en Chine qu'à une époque bien postérieure.

Il est à remarquer que le lait n'est pas cité dans le Chi-king comme boisson. L'*Y-king*, ch. xxx, cite la vache laitière. On sait qu'en général les Chinois actuels ne boivent pas de lait.

Les gens du peuple buvaient dans des cornes creuses, ou brutes ou taillées (p. II, ch. vii, ode 1; p. I, ch. xv, ode 1). Koung-lieou, l'ancêtre des Tcheou, qui vivait au xviii^e siècle avant notre ère, après le souverain Thai-khang, ou, suivant d'autres, après Kie, dernier empereur de la première dynastie, Koung-lieou buvait dans une courge creuse (p. III, ch. II, ode 6). Du temps de la dynastie Tcheou, les princes se servaient de coupes formées d'une pierre

précieuse (p. III, ch. 1, ode 5). Aux repas solennels, le vin était servi dans de grands vases appelés *teou, pien, ta-fang* (p. III, ch. 11, ode 1; p. IV, ch. 11, ode 4); on peut en voir la forme dans l'ouvrage appelé *Tsi-king-tou*, où le célèbre commentateur du temps des Soung, Tchou-hi, a représenté par des figures les vases, les armes, les habillements cités dans les livres sacrés *King*.

MÉTAUX EMPLOYÉS.

Les indications fournies par le *Chi-king* montrent que l'or, l'argent, le fer, le plomb, le cuivre étaient alors connus des Chinois. L'ode 3, ch. 11, p. IV, cite le métal par excellence (l'or) qui s'extrait des mines du Midi, et est remis en tribut par les peuples encore barbares de la Chine centrale. L'ode 4, ch. 1, p. III, parle d'ornements en or. On lit la mention de freins d'or, p. III, ch. 11, ode 3; de lances argentées ou dorées sur la hampe, p. I, ch. 11, ode 3. Le poitrail des chevaux de guerre était recouvert d'acier (p. I, ch. 11, ode 3). L'or, le plomb, brillants et purifiés, sont mentionnés, p. I, ch. v, ode 1. L'ode 6, ch. 11, p. III, parle des mines de fer exploitées dans le Chen-si, par Koung-lieou, dès le xviii^e siècle avant notre ère. Les armes et instruments en fer sont cités *passim* dans le *Chi-king*.

MATIÈRES TRAVAILLÉES.

Plusieurs odes (p. I, ch. v, ode 1; p. III, ch. 1, ode 4; ch. 11, ode 2) mentionnent l'art de tailler

et de polir les pierres précieuses. J'ai cité l'anneau d'ivoire porté par les enfants des hommes riches (p. I, ch. v, ode 6). L'ode 3, ch. II, p. IV, cite l'ivoire (dents d'éléphant) remis comme l'or en tribut par les peuples de la Chine centrale. Les extrémités des arcs étaient souvent garnies d'ivoire travaillé (p. II, ch. I, ode 7).

ARMES. — GUERRE.

On a dit que la chasse était l'image de la guerre. Cette comparaison devient une réalité dans les déserts de l'Amérique du Nord et de l'Asie centrale. Lorsque les hommes d'une horde se réunissent et sortent de leur canton, leur attroupement a deux objets simultanés : la chasse dans de vastes steppes sans possesseur déterminé, et la guerre avec les autres hordes qui viennent chasser sur ce même terrain vague. Aux temps décrits par le Chi-king, la majeure partie du pays situé autour de la grande vallée cultivée du fleuve Jaune était à cet état de terrain de chasse indivis entre les Chinois et les hordes indigènes. Les armées chinoises, alors dirigées contre les barbares, chassaient et combattaient tour à tour ; leurs guerriers se servaient des mêmes armes contre les ennemis et contre les animaux sauvages. Cependant diverses odes offrent la description d'armements réguliers dirigés par le souverain ou par un prince chinois contre un autre prince ; plusieurs odes dépeignent les postes établis régulièrement sur les frontières. Quelques citations


extraites de ces odes donneront une idée de ce qu'était alors l'art de la guerre en Chine, et il ne semble pas que les Chinois y aient fait de grands progrès depuis cette première époque. Sauf les armes à feu, qu'ils ont maintenant adoptées, ils sont restés stationnaires en ceci comme en toute autre chose. L'art militaire des Chinois, traduit par Amyot au xviii^e siècle, et publié dans le tome VII des Mémoires des missionnaires, a pour base un ancien ouvrage attribué à Sun-tse, général du pays de Thsi, qui vivait près de trois cents ans avant l'ère chrétienne.

Les postes des frontières entre les royaumes en guerre, ou aux abords du pays des barbares, étaient fournis par les colons cultivateurs, qui se relevaient d'année en année; le service de ces postes était une véritable corvée : de là les regrets des soldats qui les gardaient (p. I, ch. vi, ode 4; p. II, ch. i, ode 7). L'édit qui enjoignait le service régulier aux frontières était inscrit sur une planche de bambou placée au poste (p. II, ch. i, ode 8). Dans les armées chinoises de cette époque, comme dans les armées féodales de notre moyen âge, l'infanterie se composait de colons détournés de leurs travaux, et ces colons se plaignaient amèrement de leur sort (p. I, ch. iii, ode 6, et ch. xv, odes 3 et 4; p. II, ch. iv, ode 1, et ch. viii, ode 3), surtout quand ils faisaient partie d'une expédition dirigée contre les hordes barbares, dans les pays incultes du Nord et du Midi (p. II, ch. viii, odes 8 et 10); ils avaient

la plus grande peur des Hien-yun du Nord, connus plus tard sous le nom d'Hioung-nou (p. II, ch. 1, ode 7).

L'élément de l'armée chinoise était le char attelé de deux ou de quatre chevaux. Ce char portait trois guerriers cuirassés : celui du milieu était l'officier; il avait à sa droite son écuyer, qui lui passait les armes; à sa gauche, le conducteur (p. I, ch. VII, ode 5). Une troupe de fantassins suivaient le char, et devaient le protéger (p. II, ch. 1, ode 7; p. IV, ch. II, ode 3). Le terme de char était donc un terme collectif, comme celui de lance dans notre moyen âge. Le Li-ki compte par chaque char trois guerriers cuirassés, vingt-cinq hommes à pied devant guider les chevaux et le char sur les côtés, et soixante et douze fantassins armés à la légère le suivant; mais cette escouade ou compagnie ne devait jamais être complète. L'ode 4, ch. II, p. IV, ne compte que trente mille fantassins pour mille chars : ce qui ne fait que trente hommes à pied par char. Une autre ode (p. II, ch. III, ode 4) parle d'une armée de trois mille chars, ce qui représenterait, d'après le Li-ki, trois cent mille hommes. Lacharme remarque, et je pense ainsi que lui, que le nombre du Li-ki doit être très-enflé, comme tous les nombres des armées donnés par les auteurs asiatiques. Le cadre officiel n'était jamais rempli.

Le souverain ne marchait qu'avec une garde de deux mille cinq cents hommes, appelés *chi*. Chaque dignitaire ou grand officier avait une escorte de

cinq cents hommes, appelée *liu* (p. II, ch. III, ode 4, et ch. VIII, ode 3). Pour employer nos termes militaires, *chi* était le régiment, et *liu* le bataillon. Six *chi*, ou quinze mille hommes, formaient une armée ordinaire (p. II, ch. VI, ode 9; p. III, ch. I, ode 4). On distinguait les soldats de l'aile gauche et de l'aile droite, suivant la division longtemps usitée dans les marches et campements des hordes tartares (p. III, ch. III, ode 9). Une armée se divisait en trois *tan*  (p. III, ch. II, ode 6). Les six *chi* paraissent aussi représenter, en général, six sections d'une armée quelconque (p. III, ch. III, ode 9). Dans l'ode 4, ch. I, p. III, le commentaire explique le caractère *chi* par le caractère *kiùn*, qui désigne un corps de douze mille cinq cents hommes. Les six *chi* sont un terme collectif, comme les six *king* cités dans plusieurs chapitres du Chou-king (chapitre *Kan-chi*, ou proclamation du pays de Kan, chapitre *Mou-chi*, ou proclamation dans la plaine de Mou). Le chef de chaque corps se tenait au milieu (p. I, ch. VII, ode 5).

Le char du souverain ou du général en chef avait quatre ou six chevaux, attelés sur une même ligne. Lorsqu'il y avait quatre chevaux, comme c'était l'ordinaire (p. I, ch. II, ode 9; p. II, ch. III, ode 4; p. II, ch. VII, ode 8; p. III, ch. III, ode 7), deux chevaux étaient attelés au timon et deux autres étaient en volée (p. II, ch. VII, ode 8). Les chevaux des chars étaient cuirassés (p. II, ch. 3, odes 4 et 5).

ou protégés sur les côtés par des boucliers (p. I, ch. xi, ode 3); ceux des commandants avaient des freins en or (p. III, ch. II, ode 3), avec un grelot à chaque extrémité du frein (p. I, ch. xi, ode 2; p. II, ch. III, ode 4; p. III, ch. III, ode 7). Les rênes étaient richement ornées (p. IV, ch. II, ode 3) et portaient, par des anneaux de cuir, sur le dos des chevaux (p. I, ch. xi, ode 3; p. IV, ch. II, ode 4). Les chars étaient revêtus sur les côtés de planches, comme défense contre les traits de l'ennemi (p. I, ch. xi, ode 3); ils étaient garnis à l'intérieur de nattes en bambou (p. II, ch. III, ode 4), ou de tapis brodés (p. I, ch. xi, ode 3). Les essieux des chars des chefs étaient enveloppés de soie verte (p. IV, ch. III, ode 3), ou de cuir (p. II, ch. III, ode 4), probablement pour les consolider. Le timon était revêtu de cuir peint en cinq couleurs (p. I, ch. xi, ode 3).

Les princes et guerriers réguliers portaient des casques. Le casque des princes du sang était orné d'un panache rouge en soie (p. IV, ch. II, ode 4). Les guerriers réguliers avaient une épée (p. II, ch. VI, ode 9; p. I, ch. VII, ode 5), deux lances, deux arcs (p. I, ch. VII, ode 5; p. IV, ch. II, ode 4). Le fourreau de l'épée des chefs se garnissait de pierres (p. III, ch. II, ode 6) ou d'ornements (p. II, ch. VI, ode 9). Les lances étaient de trois espèces : la lance *meou* avait 4 mètres (20 tchi des Tcheou) (p. I, ch. xi, ode 3); la lance *hi* (p. I, ch. xi, ode 8) avait 3,2 mètres (16 tchi) : elles étaient placées sur les chars de guerre (p. I, ch. xi, ode 8); le javelot *ko*

(même ode) avait 6 tchi (1,20 mètre) et servait aux fantassins. Ces longueurs sont extraites du Li-ki par le commentaire. Toutes les lances portaient des flammes ou banderoles (p. I, ch. vii, ode 5; p. IV, ch. ii, ode 4); la couleur de ces flammes était rouge.

Comme les arcs de chasse, les arcs de guerre étaient en bois garni de soie verte (p. IV, ch. ii, ode 4); les arcs des chefs portaient des ornements en ivoire (p. II, ch. i, ode 7). Il y avait aussi des arcs en corne, ou forts comme la corne (p. II, ch. vii, ode 9, et p. IV, ch. ii, ode 3) : ceux-là lançaient plusieurs flèches à la fois. Pour conserver les arcs, on les enfermait dans des fourreaux de peau de tigre (p. I, ch. xi, ode 3) ou de cuir ordinaire (p. I, ch. vii, ode 4). Chaque fourreau en contenait deux, et ils y étaient serrés avec des bambous, pour les empêcher de se déformer par l'humidité (p. I, ch. xi, ode 3; p. II, ch. viii, ode 2). Les enveloppes des arcs se faisaient encore, ainsi que les carquois, en peau d'une espèce d'animal marin appelé *ya* (p. II, ch. i, ode 7, et ch. iii, ode 4), lequel peut être un phoque.

Les guerriers cuirassés avaient des boucliers (p. I, ch. i, ode 7; p. III, ch. ii, ode 6) et des haches de bataille à manche en bois (p. I, ch. xv, ode 4, et p. III, ch. ii, ode 6). Les fantassins n'étaient habituellement armés que de javelots et de lances (p. I, ch. xv, ode 4). L'ode 5, ch. iii, p. II, décrit une armée en marche : les chevaux des chars hennissent, les drapeaux et flammes brillent, les fantassins

et les aides pour guider les chevaux marchent en silence.

Outre les chars de guerre, des chariots chargés de sacs de bagage, et traînés par des bœufs, suivaient l'armée (Chou-king, ch. Wou-mo; Chi-king, p. II, ch. VIII, ode 3); ces sacs étaient à une ou deux ouvertures, et contenaient les vivres (p. III, ch. II, ode 6). Les chars étaient déchargés et rangés autour de l'emplacement du camp (Y-king, art. 7). Alors les plus faibles veillaient à la garde des bagages, tandis que les plus robustes s'avançaient contre l'ennemi.

Les expéditions contre les peuplades indigènes, du Centre, de l'Ouest et du Nord, s'effectuaient à la sixième lune (p. II, ch. III, ode 3), époque de l'année qui correspond à la fin de mai et au commencement de juin. On faisait par jour trente li, environ onze kilomètres, si l'on évalue le li à dix-huit cents tchi de vingt centimètres chacun (p. II, ch. III, ode 3). Pour une grande armée de trois cents chars, dix chars formaient l'avant-garde (même ode).

Les drapeaux représentaient des figures d'oiseaux (même ode), de serpent (p. II, ch. I, ode 8). Ils portaient des grelots (p. II, ch. VII, ode 8) et des rubans (p. III, ch. III, ode 71). Sur l'étendard impérial, on voyait l'image du dragon sacré (p. IV, ch. I, art. 2, ode 8). Les princes du sang, chefs secondaires ou vice-rois, avaient des guidons ou drapeaux (p. IV, ch. III, ode 4). Un guidon, formé d'une perche avec une queue de bœuf, était placé

à l'arrière des chars des chefs d'escouade. On peut voir la représentation de ces drapeaux dans les planches jointes aux éditions impériales du Tchéou-li et du Li-ki.

Les guerriers portaient des cuissards de couleur, et s'enveloppaient les jambes de bandelettes (p. II, ch. VII, ode 8). Lacharme dit que cet usage existe encore en Chine pour les piétons. Dans l'ode 8, ch. XI, partie I, un homme du pays de Thsin en engage un autre à le suivre à la guerre, en lui promettant de lui fournir des habits, des souliers, des armes, s'il en manque. Cette communauté de l'équipement militaire m'a rappelé involontairement le mauvais équipement des soldats chinois actuels, qui, selon le récit de plusieurs voyageurs, se prêtent tour à tour leurs habits et leurs armes pour passer la revue.

Le commandant d'un corps d'armée avait le titre de *ki-fou* (p. II, ch. IV, ode 1) ou de *chang-fou* (p. III, ch. I, ode 2). Plusieurs odes (p. II, ch. I, ode 7 et autres) désignent le général par le nom de *l'homme illustre*. C'est le prince, le dignitaire.

Le tambour donnait le signal du départ (p. I, ch. III, ode 6), celui de l'attaque et de la retraite (p. II, ch. III, ode 4). Les grands tambours se couvraient avec la peau d'un poisson appelé *tho* (p. III, ch. I, ode 8), et qui paraît être un crocodile, d'après la description de l'Encyclopédie japonaise, kiv. 45, fol. 5, et l'explication du commentaire sur le chapitre *Youe-ling* du Li-ki. Avant le combat, les guerriers s'animaient entre eux en faisant la petite guerre. Ils

sautaient, couraient, se menaçaient de leurs armes (p. I, ch. III, ode 6). Turner, dans son Voyage au Tübet, nous décrit une semblable représentation de petite guerre.

Dans l'ode 7, chapitre 1, partie III, Wen-wang fait donner l'assaut à une ville murée, et ses soldats montent avec des échelles à crochet. Il fait des prisonniers, et les punit comme des révoltés, en proportionnant leur châtement à la gravité de leur faute. Il fait couper une oreille à ses captifs, et, en se bornant à cette punition, il passe pour humain et juste. Dans le royaume de Lou (Chan-toung méridional) (p. IV, ch. II, ode 3), l'armée, au retour d'une expédition, se réunit dans le champ d'exercice Pouân-koung. On offre au prince les oreilles coupées; on amène les chefs enchaînés devant le juge, et ils sont condamnés par sentence régulière. Comme les peuplades d'Amérique, les Chinois faisaient alors très-peu de prisonniers; ils mettaient les chefs vaincus à mort et relâchaient les simples guerriers en leur coupant l'oreille, comme marque déshonorante, ou pour les reconnaître s'ils revenaient sur eux¹.

Le champ d'exercice de la capitale de Lou était entouré d'un canal, et semé d'ache et d'autres plantes. On y tirait de l'arc, on y faisait le maniement des armes (p. IV, ch. II, ode 3). Près du palais de

¹ Ceci résulte de l'explication du commentaire impérial. Le caractère *koue*, B. 12454, veut dire à la fois couper la tête ou couper l'oreille.

Wen-wang, se trouvait un emplacement semblable, nommé *Pi-young* 辟雍 (l'étang de la Tablette ronde), et destiné aux exercices corporels (p. III, ch. 1, ode 8). Ce même champ d'exercice se retrouve sous son fils Wou-wang, dans la ville capitale *Hao* (p. III, ch. 1, ode 10). Le *Li-ki*, cité par le commentaire (p. III, ch. 1, ode 8, et p. IV, ch. II, ode 3), affirme que l'on donnait aussi au peuple, dans ce lieu réservé, des leçons de morale (littéralement, qu'on lui enseignait les rites). Le *Chi-king* cite (p. III, ch. 1, ode 6) des enfants qui ont été élevés convenablement d'après les institutions de Wen-wang.

ORGANISATION GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT. — DIGNITÉS.

Les chefs secondaires, feudataires du souverain, étaient désignés, en général, par le nom de *heou*, assistants (p. III, ch. v, ode 2, et p. IV, ch. II, ode 4). Ils étaient divisés en trois classes principales, dont les titres spéciaux se retrouvent dans plusieurs odes du *Chi-king*, et qui sont connus, d'après le *Chou-king* et le *Tcheou-li*. Voyez aussi ces noms dans la traduction de Meng-tseu, par M. Stanislas Julien, livre II. Parmi les premiers officiers attachés à l'empereur, le nom du *chi* 師, l'instructeur, se lit dans le *Chi-king* (p. II, chap. IV, ode 7, et p. III, ch. III, ode 6). Immédiatement au-dessous du *chi* étaient les ministres, désignés par le terme général

d'officiers de droite et de gauche (p. III, ch. 1, ode 4), d'après la place qu'ils occupaient, dans les cérémonies, à côté de l'empereur. Le Chi-king nomme parmi eux le *sse-tou*, chargé de la direction de l'administration civile et de l'instruction du peuple (p. III, ch. 1, ode 3); le *sse-koung*, chargé des constructions publiques (même ode), le *heou-tsi*, surveillant de la culture (p. III, ch. II, ode 1). On trouve encore dans le Chi-king la citation des *ta-fou*, ou grands préfets, préposés aux divers arrondissements de chaque principauté (p. III, ch. III, ode 4, et p. I, ch. IV, ode 10), et celle des *sse*, lettrés ou commis supérieurs attachés à l'empereur (p. III, ch. 1, ode 4). L'exposé complet de l'organisation administrative, à cette époque, ne peut bien se voir que dans le Tcheou-li. J'ai dit que j'avais entrepris la traduction de ce long ouvrage, et, conséquemment, je n'entrerai pas ici dans de plus grands développements.

Les chefs secondaires, placés à la tête des diverses principautés, recevaient, comme insigne de leur dignité, deux sortes de tablettes en pierre précieuse, dont l'une, le *kouei*, était oblongue, et l'autre, le *pi*, était ovale (p. I, ch. V, ode 1, et p. III, ch. III, ode 5). Quand ils venaient à la cour, ils les tenaient devant leur bouche, en parlant au souverain (*Y-king*, art. 40). Ces visites des chefs devaient se faire à deux époques de l'année, au printemps et à l'automne (p. II, ch. III, ode 9). Diverses odes des première et seconde parties font allusion aux grandes

tournées d'inspection que l'empereur faisait lui-même, à des époques semblables, dans les différentes principautés. Cet échange de visites et de tournées est une preuve du peu d'étendue de l'empire chinois aux premiers temps décrits par le Chi-king. L'ode 3, chapitre III, partie IV, qui se rapporte au temps des Chang (du XVIII^e au XII^e siècle de notre ère), donne, il est vrai, au royaume du souverain le chiffre rituel de 1000 li. Mais une autre ode de la première partie (ch. V, ode 7) dit que, du chef-lieu du royaume de Soung, on peut voir celui du royaume de Wei, et Meng-tseu cite (I. I, ch. III), le peu d'étendue du royaume de Wen-wang. « Le chant des coqs et les aboiements des chiens s'entendaient, dit-il, de la résidence royale aux quatre limites du royaume. »

CROYANCES RELIGIEUSES.

Plusieurs odes du Chi-king indiquent, d'une manière irrécusable, la croyance à un être suprême, le Chang-ti, le souverain Seigneur. L'ode 2, chapitre I, partie III, dit que Wen-wang honorait le Chang-ti par un culte respectueux, et que de là dérivait la prospérité de ce prince et de sa race. Dans la même ode, les compagnons de Wou-wang lui disent, avant la célèbre bataille de Mou-ye : « Le Chang-ti t'est favorable ; ne laisse pas ton âme flotter entre la crainte et l'espérance ». La faveur du Chang-ti pour les armes de Wou-wang est célébrée

dans les mêmes termes, partie IV, chap. II, ode 4. L'ode 7, chapitre III, partie III, montre le Chang-ti fatigué des fautes des familles Hia et Chang, et appelant la famille Tcheou à les remplacer. C'est le Chang-ti qui dirige Tan-fou, ou Thaï-wang, l'ancien chef de cette famille, dans les pays occidentaux. Il protège ses travaux de défrichement, et l'élève à la dignité de chef. Il choisit, parmi ses trois fils, celui qui doit commander. Il encourage son petit-fils, le sage par excellence, Wen-wang¹.

De même, dans le chapitre III, partie IV, qui contient les chants de la dynastie Chang, l'ode 3 dit que le Chang-ti a choisi l'illustre et courageux Tching-thang pour régner sur les quatre parties de la terre. L'ode 4 célèbre le respect de Tching-thang pour le Chang-ti, qui en fut touché, et appela ce prince vertueux à la tête des neuf régions (tcheou).

Dans les odes du troisième livre Fa-ya, qui déplorent la décadence des Tcheou et la misère publique, les plaintes s'adressent au ciel, *thien*, ou *chang-thien*, haut ciel. Les prières de Siouen-wang contre la sécheresse (p. III, ch. III, ode 4) sont adressées à l'être suprême, désigné par le nom de *Chang-thien*, de *Thien*, et aussi de *Chang-ti*. Siouen-wang dit que le Chang-ti détourne ses regards de la terre et l'abandonne.

¹ Dans la dernière partie de cette ode, le Seigneur suprême est appelé simplement *Ti*, le souverain. Le sens me paraît indiquer nettement qu'il s'agit toujours du *Chang-ti*, et c'est ainsi que Lacharme l'a entendu.

Plusieurs missionnaires ont pensé, et il a été répété récemment encore, que les Chinois n'ont jamais eu qu'une croyance très-incertaine dans un être suprême. Cette opinion est fondée sur ce que l'expression *thien*, ciel, se trouve plus souvent employée par les moralistes chinois que celle de *Chang-ti*, le Seigneur suprême. Les citations que je viens de rapporter nous montrent les idées des anciens Chinois dans un jour plus favorable. Le *Chang-ti* est représenté par le *Cbi-king* comme un être parfaitement juste, qui ne hait personne (p. II, ch. iv, ode 8).

L'empereur, le souverain terrestre, avait seul le droit de sacrifier au *Chang-ti*, le Seigneur suprême, et, d'après le *Koue-ju*, le *Tso-tchouen*, les princes perdirent tout respect envers leur souverain, lorsqu'ils s'arrogèrent ce droit. Dans l'ode 4, ch. II, p. IV, écrite pendant la décadence des *Tcheou*, le prince du royaume oriental de *Lou* célèbre les grandes solennités du printemps et de l'automne. Il adresse ses prières, d'abord au *Chang-ti*, le Seigneur suprême, qui règne par lui seul, et ensuite au célèbre *Ki*, autrement *Heou-tsi*, d'après le nom de la charge qu'il occupait sous *Yao*. La famille *Tcheou* prétendait descendre de cet illustre personnage et lui adressait ses prières comme à son protecteur auprès du *Chang-ti*. *Tcheou-koung*, dans la même ode; *Tching-thang*, dans l'ode 2, chapitre III, partie IV; *Wen-wang*, *Wou-wang*, dans les odes qui célèbrent leurs vertus, sont regardés comme autant de protecteurs célestes de l'empire chinois.

Les génies (*Chin*) composaient autour du Chang-ti une hiérarchie céleste, semblable à celle des dignitaires sous l'empereur. Ces génies habitaient l'air et surveillaient les actions des hommes. Chaque famille avait ses ancêtres pour génies tutélaires. Ainsi, Heou-tsi, Wen-wang, Wou-wang, étaient les génies tutélaires de la famille Tcheou (p. II, ch. vi, ode 5; p. III, ch. iii, ode 4). Dans l'ode 8, chapitre II, p. III, faite en l'honneur de Tching-wang, on dit que les génies Chin le reconnaissent roi souverain. Dans l'ode 5, chapitre I, partie II, deux amis disent, en se donnant des témoignages d'affection : « Le génie qui entend nos paroles, les approuve et confirme la concorde de nos âmes. »

On lit dans l'ode 2, chapitre III, partie III : « Ne dis pas : Nul ne le verra, nul ne le saura. On ne peut pas savoir si les esprits supérieurs ne nous entendent pas. »

Outre les génies spéciaux à chaque famille, chaque montagne, chaque grande rivière avait son génie (p. III, ch. iii, ode 5). Chaque canton même avait son génie protecteur, et l'esprit de la terre était invoqué dans les solennités qui ouvraient et terminaient les travaux de la culture annuelle.

Aux époques de grande prospérité, les génies apparaissaient sous la forme d'un quadrupède fabuleux, le *khi-lin*, ou d'un oiseau également fabuleux, le *foung-hoang*. L'ode XI, chapitre I, partie I, dit que les trois fils de Wen-wang représentent les pieds, la tête et la corne du *khi-lin*. L'ode 8, chapitre II,

partie III, célèbre l'oiseau foug-hoang, qui paraît et se promène, sous le règne de Tching-wang. Le foug-hoang est le phénix chinois.

SORTS. — AUGURES.

Pour fonder une ville, et, en général, pour toute affaire importante à décider, on consultait les sorts (p. I, ch. 4, ode 6) : ce qui se faisait de deux manières, par une certaine plante appelée *chi*, ou par l'écaille de la tortue (p. I, ch. v, ode 4; p. II, ch. I, ode 9, et ch. v, ode 1). On ne sait pas bien comment se faisait autrefois la divination par la plante *chi*. Actuellement on pose à droite et à gauche un paquet de feuilles de cette plante; on récite des paroles mystérieuses, et, en prenant une poignée de feuilles dans chaque paquet, on augure d'après leur nombre. La divination par la tortue se faisait en posant du feu sur une écaille de tortue, et en augurant d'après la direction des stries que la chaleur y formait. Dans l'ode 3, chapitre I, partie III, l'ancien chef Tan-fou place le feu sur l'écaille de la tortue, avant de se fixer avec sa tribu au pied du mont *Khi*¹. Des officiers âgés avaient la charge d'interpréter les songes de l'empereur (p. II, ch. IV, ode 8). Des devins interprétaient aussi les songes des hommes

¹ Rubruquis raconte, dans son S 45, édition de Bergeron, que Mang-lou-khan était entouré de devins qui auguraient le succès de ses expéditions, et qu'il retira, d'après leur conseil, ses troupes de la Hongrie.

puissants (p. II, chap. 4, ode 6)¹. La vue d'une pie était de bon augure (p. I, ch. II, ode 1). Il était au contraire fâcheux de voir un corbeau noir ou un renard roux (p. I, ch. III, ode 16). On n'osait pas montrer l'arc-en-ciel avec le doigt (p. I, ch. IV, ode 7).

ASTRONOMIE PRIMITIVE.

Les premiers observateurs des astres ont cherché à y lire l'avenir, et ainsi, immédiatement après l'art d'augurer, je dois citer les premiers indices d'astronomie qui se trouvent dans le Chi-king. Sur les vingt-huit divisions stellaires du ciel chinois on en trouve huit mentionnées dans diverses odes². Ce sont : *Tsan*, *Mao*, *Ting* ou *Yng-tchi*, *Ho-sing* ou *Sansing*, qui répond à la division *Sin*, *Nicou*, *Tien-pi*, *Teou* et *Ki*³. On y voit aussi la notion de la constellation *Tchi-niu*, qui répond à la Lyre, et la citation du fleuve Céleste, *Thien-han*, la Voie lactée (p. II, ch. V, ode 9). Enfin, dans la même ode, la planète Vénus est indiquée par deux noms différents, selon qu'elle paraît à l'orient ou au couchant. La Voie lactée est encore mentionnée dans plusieurs odes

¹ Le Tcheou-li, section du *Tchun-kouan*, donne l'énumération des charges de devins et astrologues dépendantes du ministère des rites.

² P. I, ch. II, ode 10; ch. IV, ode 6; ch. X, ode 5; ch. XV, ode 1; P. II, ch. V, odes 6 et 9.

³ La mention des vingt-huit divisions stellaires est dans le Tcheou-li, article du *Fong-siang-chi*.

(p. III, ch. I, ode 4; ch. III, ode 4). L'ode 10, ch. IV, p. II, contient la mention de la célèbre éclipse solaire de l'an 776 avant J. C. qui forme le premier repère certain de la chronologie chinoise. L'importance attachée à l'observation des astres peut se déduire de la célébrité de l'observatoire de Wen-wang, appelé la tour de l'Esprit céleste (p. III, ch. I, ode 8). La population entière de la tribu avait concouru à sa construction. Avant Wen-wang, son ancêtre, Koung-lieou, reporté par la tradition au XVII^e ou au XVIII^e siècle avant notre ère, avait déjà déterminé la position de sa résidence par l'observation de l'ombre solaire (p. III, ch. II, ode 6).

CÉRÉMONIES ET SOLENNITÉS RELIGIEUSES. — CULTE.

Les cérémonies solennelles ou sacrifices en l'honneur du Chang-ti et des génies célestes avaient lieu aux deux solstices et aux deux équinoxes. La détermination précise de ces grandes époques de l'année faisait donc partie des rites, et c'est ainsi que l'observation de la longueur de l'ombre du gnomon au solstice d'été, dans la capitale, se trouve mentionnée comme un rite sacré dans le Tcheou-li, article du *Tasse-tou*. La cérémonie du printemps, qui commençait au solstice d'hiver, sous les Tcheou, s'appelait *Yo*. La cérémonie de l'été, à l'équinoxe vernal, s'appelait *Si*. Celle d'automne, au solstice d'été, s'appelait *Tching*, et celle de l'hiver, à l'équinoxe automnal, était nommée *Tchang* (p. II, ch. I, ode 6, et ch. VI,

ode 5). Près du palais impérial (p. III, ch. 1, ode 3), un emplacement nommé *Che* était spécialement consacré au génie de la terre. Vers le commencement de l'année, un sacrifice était fait dans chaque canton au génie producteur de la terre et à l'esprit du lieu (p. II, ch. vi, ode 7; p. III, ch. 3, ode 4). Un sacrifice analogue se faisait en automne, après la récolte (p. IV, ch. 1, art. 2, ode 4). On voit dans le Tcheou-li, section du Tchun-kouan, que le droit d'accomplir le sacrifice aux divers esprits célestes était gradué selon l'ordre des dignités et des offices. D'après cette graduation, le bas peuple des campagnes connaissait seulement le sacrifice à la terre et aux esprits secondaires. Ce règlement dut faciliter l'extension de la croyance aux esprits, déjà assez naturelle à tous les peuples peu éclairés.

Aux mêmes grandes époques de l'année, une cérémonie était faite, dans chaque famille, en l'honneur de ses ancêtres; elle était suivie d'un grand repas et de réjouissances. Dans cette cérémonie, l'ancêtre principal était représenté par un enfant désigné sous le nom de *Chi* (littéral. le défunt), ou de *Koung-chi*, le défunt illustre (p. II, chap. 1, ode 6, et ch. vi, ode 6). Cet enfant se tenait immobile pendant qu'on lui présentait des viandes, des fruits, du vin (p. II, ch. vi, ode 6), et l'on augurait la prospérité future de la famille d'après les paroles qui pouvaient lui échapper (p. III, ch. 11, odes 3 et 4). On pensait que c'était le mort qui parlait par sa bouche. Cet enfant venait ensuite prendre sa part

du festin (p. III, ch. II, ode 4), qui durait au moins deux jours¹.

On se préparait à la cérémonie en se lavant le corps et en s'abstenant, pendant plusieurs jours, de paroles et d'actions inconvenantes (p. II, ch. I, ode 6). Les prières se faisaient à la porte de la salle des ancêtres (p. II, ch. VI, ode 5), où se trouvait un tableau généalogique de la famille (p. IV, ch. I, art. 2, ode 8). Pendant ces prières, on apprêtait le repas solennel. Les uns ôtaient le poil des moutons, des bœufs, avec un couteau garni de grelots (p. II, ch. VI, ode 6); d'autres rôtissaient et grillaient les viandes. On extrayait le sang, la graisse des animaux tués; on assaisonnait les mets (p. II, ch. VI, odes 5 et 6). Les agneaux offerts par les princes à leurs ancêtres étaient teints en rouge, couleur des Tcheou (p. II, ch. VI, ode 6). Les princes offraient aussi en sacrifice des taureaux blancs, des taureaux rouges (p. II, ch. II, ode 4).

On invitait au festin les amis de la famille, et on leur donnait en cadeau des étoffes de soie dans des paniers (p. II, ch. I, ode 1). Pendant la fête, on s'exerçait à tirer de l'arc sur un but (p. III, ch. II, ode 2), et chacun de ceux qui l'atteignaient présentait une tasse pleine de vin à celui qui ne le touchait

¹ Cet usage de représenter l'ancêtre par un enfant de la famille a toujours été conservé en Chine. Il peut se lier à des idées de transmigration des âmes, et rappelle la coutume si connue du Tibet, où les officiers de la cour, à la mort de chaque lama, vont choisir un enfant au berceau pour lui succéder, et reconnaissent, à divers signes convenus, son caractère de dalay-lama.

pas (p. II, ch. vii, ode 6). A table, on plaçait les convives à droite et à gauche du chef (p. II, ch. vii, ode 6), selon leur rang et leur âge (voy. le Tchoung-young, ch. xix). Les cloches, les tambours et de nombreux instruments de musique retentissaient en signe de réjouissance (p. II, ch. vi, ode 5).

Ces instruments étaient ceux qui composent encore aujourd'hui la musique chinoise. Le Chi-king cite le *kin*, espèce de guitare à cinq ou sept cordes; le *che*, autre guitare à vingt-cinq cordes (p. I, ch. 1, ode 1; p. II, ch. 6, ode 4); des cymbales (p. I, ch. 5, ode 2); le *cheng*, flûte à plusieurs tuyaux, garnis à leur orifice d'une plaque mince qui vibrait (p. II, ch. 1, ode 1; p. II, ch. vi, ode 4); le *kian*, sorte de flûte à six trous (p. II, ch. v, ode 5); le *ichi*, espèce de cornet en terre cuite, percé de six trous sur le côté; le *king*, pierre taillée en équerre : on la frappait avec une baguette, comme notre triangle, et elle servait à accompagner la flûte *cheng* (p. II, ch. vi, ode 4, et p. IV, ch. iii, ode 1). D'autres instruments sont appelés *tchou*, *yu* (p. IV, ch. 1, art. 2, ode 5); ils paraissent être des flûtes à plusieurs tuyaux. Il y avait aussi plusieurs sortes de tambours (p. IV, ch. 3, ode 1). Le Tcheou-li donne beaucoup de détails sur les instruments de musique, dans la section *Tchun-kouan*. On peut consulter aussi le grand mémoire d'Amyot sur la musique chinoise, tome VI des Mémoires des missionnaires.

Les musiciens ordinaires étaient des aveugles (partie III, ch. 1, ode 8; p. IV, ch. 1, art. 2, ode 5).

L'aveugle arrive, dit cette dernière ode. On se rappellera aussi le passage où le Chou-king rapporte la fameuse éclipse de Tchoung-khang : « L'aveugle a frappé le tambour. » L'ode 4, chapitre vi, partie II, cite les chants rituels *ya* et *wan*. Suivant le commentaire, les *ya* sont les chants extraits des deux parties du Chi-king, intitulées *Ta* et *Siao-ya*. Les *wan* désignent des chants extraits des deux premiers chapitres de la première partie, et qui se rapportent aux deux anciens royaumes Tcheou-nan, Tchao-nan, gouvernés par les premiers princes de la famille Tcheou.

Au son de la musique, on exécutait diverses danses. La danse *wan* était grave (p. I, ch. 3, ode 13; p. IV, ch. II, ode 4, et ch. III, ode 1); dans la danse *yo*, on tenait des deux mains un instrument (p. II, ch. VI, ode 4). On variait les positions du corps en se penchant, en se redressant (p. II, ch. I, ode 5). On dansait aussi en tenant une plume de la main droite et une flûte de la main gauche (p. I, ch. VI, ode 3; p. I, ch. 8, ode 13). Le Tcheou-li énumère les diverses sortes de danses dans la section Tchun-kouan.

Les dignitaires, reçus à la cour, disaient au souverain (p. I, ch. I, ode 6) : « Que ta félicité soit comme une montagne considérable, comme une plaine élevée, comme une source perpétuelle; qu'elle s'accroisse comme la lune qui devient pleine, comme le soleil qui se lève; que ton corps se conserve comme les pins et les cyprès dont les feuilles sont toujours vertes. » Dans les repas par-

ticuliers, les convives souhaitaient au maître de la maison une vie de mille, dix mille années (p. II, ch. vi, ode 9). Ils lui souhaitaient d'avoir une vieille telle que son dos se ridât comme celui du marsouin (p. III, ch. II, ode 2); d'avoir, à quatre-vingts ans, la vigueur d'un homme de cinquante; enfin de conserver sa santé pendant onze mille ans (p. IV, ch. 2, ode 4).

(La suite à un prochain numéro.)

OBSERVATIONS

HISTORIQUES ET GÉNÉALOGIQUES

Sur une inscription funéraire arabe publiée par Silvestre de Sacy, par M. Ch. DEPRÉMERY.

C'est rendre une sorte d'hommage à la réputation d'un écrivain, que de relever les méprises qui lui sont échappées; c'est reconnaître que le poids de son autorité pourrait entraîner ses lecteurs dans les mêmes fautes.

(Foncemagne, *Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, t. XVI, p. 187.)

Bien peu de portions des annales orientales présentent autant de difficultés que celle qui a rapport aux souverains de Grenade de la famille des Benou Nasr. La confusion qui règne dans leur histoire a pour cause principale la similitude des noms et des surnoms portés par plusieurs de ces princes. Dans ce dédale obscur, l'historien peut tirer de grandes